



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat  
Département des Examens et Concours**

Bureau des examens post-bac  
DEC 2.2

Lille, le 4 janvier 2021

Affaire suivie par :

Aurélie HURAUT  
Tél : 03 28 37 16 22  
Mél : [aurelie.huraut1@ac-lille.fr](mailto:aurelie.huraut1@ac-lille.fr)

La rectrice de région académique,  
Rectrice de l'académie de Lille,  
Chancelière des universités

Éric DUPUIS  
IA-IPR STI  
[eric.dupuis@ac-lille.fr](mailto:eric.dupuis@ac-lille.fr)

144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 Lille cedex

à  
Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie  
Mesdames et Messieurs les chefs de  
service - Division des examens et  
concours

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

**Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2021**


**« Etude et Réalisation d'Agencement » (ERA)**

**Références :**

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 15 février 2016 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Etude et Réalisation d'Agencement ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « **Etude et Réalisation d'Agencement** » pour la session **2021**.

Vous trouverez ci-après, sous forme de fiches, les informations utiles à l'organisation des épreuves, et sous forme d'annexes les documents supports utiles à l'évaluation du candidat.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie  
  
Valérie CABUIL

Paul-Eric PIERRE